

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE
M.R.C NICOLE-YAMASKA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné directeur général et greffier trésorier de la municipalité que le règlement numéro 2026-01 relatif à l'imposition des taxes pour l'année 2026 a été adopté lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Sainte-Perpétue, aux heures normales d'ouverture. Le règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.ste-perpetue.ca/>

Donné à Sainte-Perpétue ce 16 décembre 2025



Guy Dupuis
Directeur général, greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je soussigné, Guy Dupuis, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Sainte-Perpétue, certifie sous mon serment d'office avoir punlié l'Avis public ci-haut:

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 12h00 et 13h00 le 16 décembre 2025



GUY DUPUIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRESORIER